Défendre l’avenir financier de la culture

MERCREDI 25 NOVEMBRE A 9H30

en direct

Défendre
de la cultur



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 16/11/2026

Saisine liée : DÉFENDRE L'AVENIR FINANCIER DE LA CULTURE

Formation de travail liée : COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE ET COMMUNICATION

Le CESE va présenter sa résolution "Défendre l'avenir financier de la culture" rapportée par Aurélie Foucher (groupe Entreprises) et Mustapha Boudjemaï (groupe des Associations) au nom de la commission Education, culture et communication présidée par Bernadette Groison. Au-delà de son financement, le CESE alerte sur la mise en danger de la culture.

La culture, fondement de la démocratie, de citoyenneté et de cohésion sociale, est en danger

Déjà en 2023 et 2024, le CESE alertait sous forme de résolution sur la « Crise du secteur culturel : l'urgence d'agir » et sur la fragilité financière des associations dans son avis Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique. En mars 2026, il interpellait à nouveau, cette fois sur la liberté de création et diffusion artistiques dans son avis Contrer les entraves aux libertés de la création et de la diffusion artistiques. La diversité de l'écosystème culturel français est-il en passe de disparaître ?

Incontournable culture

Avec plus de 71 600 lieux, sites et équipements culturels recensés, des milliers de festivals, d'équipes artistiques et d'associations, l'offre culturelle française se démarque par sa richesse et sa diversité. Mais que sont ces infrastructures sans ceux qui créent des œuvres d'art et des spectacles, qui animent des ateliers de théâtre, qui restaurent le patrimoine, qui pratiquent la peinture ou la danse, qui relaient des expressions régionales ?

La culture raconte et interroge notre monde. Elle initie des débats comme elle tisse du lien social, elle met en partage comme elle transmet savoirs et expériences. De part et d'autre, elle nourrit le " vivre ensemble " reliant les œuvres, les créateurs et les personnes.

Près de 151 000 entreprises culturelles, 290 000 associations culturelles, 395 000 salariés et 3,1 millions de bénévoles contribuent à faire vivre ce secteur qui pèse 107 milliards d'euros de chiffre d'affaires et dont l'impact social et territorial est une richesse.

Le coût de la culture est, dans notre société, un investissement démocratique.

Un secteur déjà structurellement fragilisé qui affronte une crise financière

Depuis plusieurs années, la culture connait un continuum de crises (sanitaire, énergétique…) qui engendre une augmentation des coûts de fonctionnement. Cet important effet ciseau se conjugue à une mise à mal du consensus politique autour de son objet.

A ces facteurs, s'ajoute l'érosion et l'instabilité de son architecture de financement, notamment ceux de l'État et des collectivités territoriales. Les tensions budgétaires se répercutent sur la dotation des actions et programmes culturels. Un chiffre illustre particulièrement cette situation. Les collectivités territoriales ont réduit de - 8% leurs dépenses culturelles entre 2019 et 2024, soit 10.8 milliards en euros constants depuis 2024. La culture ne doit pas servir de variable d'ajustement.

Une association sur quatre évolue dans le secteur de la culture et plus de la moitié ne dispose que de 3 mois de trésorerie. Avec des choix politiques qui contraignent les budgets culture, une réelle inquiétude se manifeste : la crainte de voir la culture de plus en plus invisibilisée, voire instrumentalisée. Les exemples sont malheureusement nombreux (œuvres censurées, festivals annulés,

productions avortées, actions de transmission abandonnées, voire suppression pure et simple des dotations aux associations non alignées avec le discours d'une majorité politique) et en augmentation.

Comment se mobiliser pour sauvegarder la culture ?

C'est tout l'objet de cette résolution du CESE, montrer que la culture est partie intégrante de notre quotidien, de notre société, et plus largement de notre démocratie. Quels leviers actionner pour sauvegarder la culture à la française ?

Est-ce en sécurisant les financements, en les diversifiant ? Comment mieux coordonner programmation culturelle et gestion des subventions ? Comment mobiliser de façon complémentaire les différents acteurs, que ce soit au niveau territorial, national et européen ?

Les rapporteurs présenteront le travail du CESE sur ce sujet lors de la séance plénière du mercredi 25 novembre dès 9h30.

Au programme :
? Ouverture de la séance et introduction générale du sujet par Claire Thoury, Présidente du CESE
? Intervention de Bernadette GROISON, Présidente de la commission Education, culture et communication
? Présentation du projet de résolution par les rapporteurs, Aurélie FOUCHER et Mustapha BOUDJEMAI
? Temps d'échange avec l'auditorium
? Interventions orales des groupes sur le projet de résolution
? Vote sur le projet de résolution

Le CESE poursuit sa mobilisation en organisant le 9 décembre un événement intitulé "La culture entravée, la démocratie menacée" qui sera retransmis en direct sur ce site.

Les rapporteurs

Aurélie Foucher *est Administratrice de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (****FESAC****).*

Mustapha Boudjemaï *est Administrateur de la Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication (****COFAC****).*

© - copyright CESE - Novembre 2026